

PAR COURRIEL

Québec, le 17 juillet 2023

Monsieur Stephane Comtois
Porte-parole
Énercycle
scomtois@enercycle.ca



INFORMER

Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Champlain – Questions complémentaires – DQ7



CONSULTER

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **19 juillet à 9h** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

ANNEXE

1. Veuillez expliquer comment l'eau souterraine qui s'écoule naturellement vers le sud sud-ouest pourrait déborder au-dessus de l'écran périphérique d'étanchéité (PR3.3, p. 6) ?
2. Veuillez expliquer les différences qu'il y a dans les données de dépassements de critères de qualité pour les eaux souterraines de l'étude de Lavalin (PR3.9, Tableau 21) et de l'étude d'impact (PR3.1, Tableau 4-7).
3. En lien avec les dépassements de critères de qualité environnementale pour les eaux souterraines du REIMR, veuillez expliquer ce que signifie « qu'une gestion appropriée de l'eau souterraine pompée lors de l'assèchement de l'excavation et des futures opérations du LET devra être effectuée en fonction de sa qualité environnementale » (PR3.1, p. 97).
4. Vous mentionnez à la p. 97 du PR3. 1 « De plus, selon le REIMR, un suivi de la qualité des eaux souterraines devra être réalisé en pourtour des installations du LET au moins 3 fois par année, soit au printemps, à l'été et à l'automne, tout au long de son exploitation ».
 - Veuillez préciser ce que vous entendez par « en pourtour » des installations du LET.
 - Veuillez également préciser à quels endroits (numéros des puits d'observation de la carte 4.5) seront échantillonnées les eaux souterraines dans le cadre de ce suivi.
 - Enfin, veuillez préciser combien de ces sites seraient échantillonnés à l'extérieur de l'écran périphérique d'étanchéité qui serait construit au pourtour de la zone visée par le projet d'agrandissement (et donner les numéros des puits d'observation de la carte 4.5).
5. PR3.9, p. 61-62 : Dans la caractérisation géotechnique, hydrogéologique et environnementale réalisée par SNC Lavalin (2021) il est mentionné « Notez que l'évaluation de la qualité de l'eau souterraine à l'endroit des puits d'observation des autres secteurs en exploitation du LET, de l'eau brute des puits de pompage utilisés à l'intérieur ou à proximité du site de même que les ouvrages d'alimentation en eau des résidences dans un rayon de 1 km du LET n'ont pas fait l'objet d'un échantillonnage, ni d'une revue des résultats historiques d'analyses chimiques, le cas échéant ».
 - Veuillez expliquer ce que vous entendez par : « de l'eau brute des puits de pompage utilisés à l'intérieur ou à proximité du site ».
6. En réponse à une question (PR5.3, p. 22, Qc-25), vous confirmez la présence d'un chalet sur le lot 4 504 222 et, en ce sens, avez procédé à une mise à jour de l'évaluation des impacts du projet sur le milieu humain. Vous indiquez également que « celles-ci ne seront cependant pas requises dans l'éventualité où il y aurait un changement au rôle foncier pour cette propriété en faveur d'Énercycle, auquel cas seules les mesures de mitigation proposées dans le rapport d'étude d'impact seront applicables ».
 - Veuillez expliquer ce que vous entendez par ce possible changement au rôle foncier et préciser les démarches en cours, tant auprès du propriétaire du chalet que de la municipalité.
7. À quelle date le rapport d'étape du projet pilote sur la cellule test sera-t-il disponible ?

8. Dans la lettre d'Investissement Québec – CRIQ portant sur le suivi de la cellule dédiée au site du LET de Champlain (DA11) il est mentionné que « la cellule reçoit les matières fines de résidus de construction-rénovation-démolition (CRD) et les matériaux de captage et de neutralisation des émissions du H₂S ».
 - Veuillez préciser la nature des matériaux de captage et de neutralisation des émissions du H₂S et la proportion utilisée en rapport avec les résidus fins de CRD.

9. Dans le PR3.1, p. 237, il est mentionné : « Une stratégie de réduction des GES a été élaborée et les émissions feront l'objet d'une surveillance et d'une quantification durant l'ensemble du projet. ».
 - Veuillez décrire cette stratégie (mise en œuvre, action, portée, objectif de réduction).